

A. LAFONT
Société par actions simplifiée au capital de 3 235 140 euros
Siège social : 150 ancienne route de Beaujeu
69400 GLEIZE
955 512 074 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 8 JANVIER 2026

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025 s'élevant à 242.245,84 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **242.245,84 euros**
En totalité à titre de dividendes

De plus, l'associée unique décide de prélever une somme de 1.257.754,16 euros sur le compte « Autres réserves », à titre de dividendes, de sorte que la distribution globale s'élève à 1.500.000 Euros, soit 0,9273 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1.500.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2022 : Néant

Exercice clos le 31 août 2023 : 1.400.000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice clos le 31 août 2024 : 1.500.000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

Le présent acte est établi sous la forme d'un acte sous seing privé numérique signé via la plateforme informatique DocuSign.

Fait en un (1) exemplaire électronique

Certifié conforme
Le Président

Signé par :
 **Nicolas SANJUAN**
4B4202FC2A5E46E...

SOCALEC GOUDARD ET ASSOCIES	SAS A.LAFONT	Page : 1
-----------------------------	--------------	----------

Bilan Actif

		31/08/2025			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	121 219	111 963	9 256	
	Autres immobilisations corporelles	645 485	360 522	284 963	
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 119 340		1 119 340	
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	2 800		2 800	
	Total de l'actif immobilisé (III)	1 888 844	472 485	1 416 359	
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	4 636 466	740 321	3 896 145	
	En-cours de production de biens	598 542		598 542	
	En-cours de production de services				
	Produits finis	12 456 529	3 464 977	8 991 552	
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	671 315		671 315	
	CREANCES (2)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Créances clients et comptes rattachés	4 546 468	100 746	4 445 722	
	Autres créances	287 606		287 606	
	Charges constatées d'avance	102 570		102 570	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 216 879		1 216 879	
	Total de l'actif circulant (IV)	24 516 376	4 306 044	20 210 331	
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
		26 405 219	4 778 529	21 626 691	
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 119 340	
(2) dont créances à plus d'un an				122 514	

SOCALÉC GOUDARD ET ASSOCIÉS	SAS A.LAFONT	Page : 2
-----------------------------	--------------	----------

Bilan Passif

		31/08/2025	
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 235 140	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 009 332	
	Ecart de réévaluation	248 752	
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	323 514	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	13 198 241	
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice	242 246	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	19 257 225	
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	26 966	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	26 966	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	59 988	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	464 654	
	Dettes fiscales et sociales	710 634	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 107 224	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 342 500	
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	21 626 691	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		242 245,84	0,00
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 342 500	
(2) Dont emprunts participatifs			

SOCALÉC GOUDARD ET ASSOCIÉS	SAS A.LAFONT	Page : 3
-----------------------------	--------------	----------

Compte de Résultat 1/2

		Règlement ANC 2022-06		31/08/2025	
		France	Exportation	12 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 911 347	58 395	1 969 742	
	Production vendue (Biens)	19 593 705	2 072 990	21 666 695	
	Production vendue (Services et Travaux)	1 942 108	6 166	1 948 274	
	Montant net du chiffre d'affaires	23 447 159	2 137 551	25 584 710	
	Production stockée			1 475 193	
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			3 187 919	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			15 000	
	Autres produits			9 018	
Total des produits d'exploitation				30 271 841	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			1 511 141	
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			5 961 041	
	Variation de stock			243 357	
	Autres achats et charges externes (1)			14 383 108	
	Impôts, taxes et versements assimilés			197 876	
	Salaires			2 511 707	
	Cotisations sociales			893 372	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			139 816	
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 306 044	
	Dotations aux provisions			26 966	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			5 120	
	Autres charges			54 323	
Total des charges d'exploitation				30 233 871	
RESULTAT D'EXPLOITATION				37 970	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

SOCALEC GOUDARD ET ASSOCIES	SAS A.LAFONT	Page : 4
-----------------------------	--------------	----------

Compte de Résultat 2/2

		31/08/2025	
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		37 970	
Opéra- comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	63 013	
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	98 800	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change	142	
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		161 954	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	57 780	
	Différences négatives de change	32	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		57 812	
RESULTAT FINANCIER		104 142	
RESULTAT COURANT avant impôts		142 112	
	Produits exceptionnels	12 662	
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		12 662	
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		(87 471)	
Total des produits		30 446 457	
Total des charges		30 204 212	
RESULTAT DE L'EXERCICE		242 246	
(2) dont produits concernant les entités liées		63 013	
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

SOCALÉC GOUDARD ET ASSOCIÉS

SAS A.LAFONT

Page :

50

AUTRES ETATS

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 21 626 691 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 30 446 457 euros et un total charges de 30 204 212 euros, dégageant ainsi un résultat de 242 246 euros.

L'exercice considéré débute le 01/09/2024 et finit le 31/08/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Informations générales complémentaires

La SAS A LAFONT a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er septembre 2016 et a autorisé la SAS CEPOVETT à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223 A et s. du CGI.

Le principe général retenu est le principe de neutralité par lequel les sociétés filiales doivent constater dans leurs comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe formé par la SAS CEPOVETT une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés analogue à celui qu'elles auraient constaté en l'absence d'intégration fiscale.

Les principales méthodes utilisées sont :

Changement de méthode comptable :

Règles et Méthodes Comptables

La société a décidé d'appliquer par anticipation le nouveau référentiel comptable ANC n°2022-06.
Ce changement de méthode n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels et leur présentation.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnité de fin de carrière

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Opérations faites en commun

- Produits financiers groupe : 63 013 € avec CEPOVETT (intérêts sur avance)
- Avance faite à CEPOVETT : 1 119 340 €
- C/CT IS GROUPE CEPOVETT : 59 988 € (créiteur)

SOCALEC GOUDARD ET ASSOCIES

SAS A.LAFONT

Page :

54

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	110 879		10 340			121 219
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	518 149		162 018		53 467	626 700
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	18 785					18 785
Emballages récupérables et divers							
Imm. corp. en cours, avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		647 812		172 358		53 467	766 704
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 943 840		800		822 500	1 122 140
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 943 840		800		822 500	1 122 140
TOTAL		2 591 653		173 158		875 967	1 888 844

SOCALEC GOUDARD ET ASSOCIES

SAS A.LAFONT

Page :

55

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2025
			Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06					
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	110 879	1 084		111 963
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	251 352	138 731	48 347	341 737
	Matériel de bureau, mobilier	18 785			18 785
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	381 016	139 816	48 347	472 485
TOTAL		381 016	139 816	48 347	472 485

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

SOCALEC GOUDARD ET ASSOCIES

SAS A.LAFONT

Page : 56

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2025
Règlement ANC 2022-06					
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	46 457	26 966	46 457	26 966
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	46 457	26 966	46 457	26 966
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	3 077 367	4 205 298	3 077 367	4 205 298
	Sur comptes clients	64 095	100 746	64 095	100 746
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 141 462	4 306 044	3 141 462	4 306 044
	TOTAL GENERAL	3 187 919	4 333 010	3 187 919	4 333 010
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 333 010	3 187 919	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

SOCALEC GOUDARD ET ASSOCIES

SAS A.LAFONT

Page :

57

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/08/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	1 119 340	1 119 340	
	Autres immobilisations financières	2 800		2 800
	Clients douteux ou litigieux	122 514		122 514
	Autres créances clients	4 423 954	4 423 954	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	169 206	169 206	
	Taxes sur la valeur ajoutée	110 604	110 604	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	7 796	7 796	
	Charges constatées d'avances	102 570	102 570	
TOTAL DES CREANCES		6 058 784	5 933 470	125 314
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		822 500		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	464 654	464 654		
	Personnel et comptes rattachés	275 108	275 108		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	272 087	272 087		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	113 219	113 219		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	50 220	50 220		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	59 988	59 988		
	Autres dettes	1 107 224	1 107 224		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		2 342 500	2 342 500		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or printed text on the paper.

SOCALEC GOUDARD ET ASSOCIES

SAS A.LAFONT

Page :

59

Stocks et En-cours

	31/08/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	4 636 466	4 879 823		243 357
Autres approvisionnements				
TOTAL I	4 636 466	4 879 823		243 357
Production				
Produits intermédiaires	12 456 529	10 962 509	1 494 020	
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II	12 456 529	10 962 509	1 494 020	
Production en cours				
Produits	598 542	617 369		18 827
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III	598 542	617 369		18 827
Production stockée (Total II + Total III)			1 494 020	18 827

SOCALC GOUARD ET ASSOCIES	SAS A.LAFONT	Page : 60
---------------------------	--------------	-----------

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/08/2025
Total des Produits à recevoir		837 415
Autres créances clients		837 415
FAB INTRAGROUPE	837 415	

SOCALÉC GOUDARD ET ASSOCIÉS

SAS A.LAFONT

Page :

61

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/08/2025
Total des Charges à payer		1 704 595
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		258 364
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>236 862</i>	
<i>FNP INTRAGROUPE</i>	<i>21 502</i>	
Dettes fiscales et sociales		430 156
<i>PROVISIONS CONGES PAYES</i>	<i>177 471</i>	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER PERSONN</i>	<i>94 892</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CP</i>	<i>77 646</i>	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>38 906</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>41 242</i>	
Autres dettes		1 016 075
<i>AVOIRS A ETABLIR</i>	<i>22 027</i>	
<i>RISTOURNES DE FIN D ANNEE</i>	<i>991 048</i>	
<i>DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY</i>	<i>3 000</i>	

SOCALÉC GOUDARD ET ASSOCIÉS	SAS A.LAFONT	Page : 62
-----------------------------	--------------	-----------

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/08/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		102 570	102 570
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			102 570

SOCALEC GOUDARD ET ASSOCIES

SAS A.LAFONT

Page :

63

Engagements financiers

	31/08/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS		292 379	
		292 379	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		292 379	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Hypothèses de calcul retenues :

- Méthode d'évaluation utilisée : la méthode des unités de crédits projetés
- Taux d'actualisation : 3.45%
- Départ volontaire

SOCALÉC GOUDARD ET ASSOCIÉS	SAS A.LAFONT	Page : 64
-----------------------------	--------------	-----------

Détail - Engagements en pensions, retraite et assimilés

Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Totalisation		

SOCALÉC GOUDARD ET ASSOCIÉS	SAS A.LAFONT	Page : 65
-----------------------------	--------------	-----------

Produits et Charges exceptionnels

		31/08/2025
Total des produits exceptionnels		12 662
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>PRODUITS EXCEPTIONNELS EX. ANTE</i>	12 662	12 662
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		12 662

SOCALÉC GOUDARD ET ASSOCIÉS	SAS A.LAFONT	Page : 66
-----------------------------	--------------	-----------

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/08/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
CEPOVETT 150 ANCIENNE ROUTE DE BEAUJEU 69400 VILLEFRANCH	SAS	9 000 000	100,00

Effectif moyen

		31/08/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		27	
	Professions intermédiaires		6	
	Employés		13	
	Ouvriers			
	TOTAL		46	

--

A.LAFONT

Société par actions simplifiée
à associé unique

150 Ancienne Route de Beaujeu
69400 GLEIZE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/08/2025

A.LAFONT

Société par actions simplifiée à associé unique
150 Ancienne Route de Beaujeu
69400 GLEIZE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/08/2025

A l'associé unique de la société **A.LAFONT**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.LAFONT** relatifs à l'exercice clos le 31/08/2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application par anticipation du nouveau référentiel comptable ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

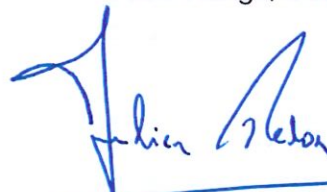
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orange, le 22/12/2025



Julien REDON
SAS FB AUDIT
Commissaire aux comptes